



DELAI CUISINISTE SANS POSSIBILITE D'ANNULER LA COMMANDE

Par **xomy**, le **28/07/2016** à **16:18**

Bonjour/Bonsoir:

J'ai commandé une cuisine et versé un acompte au 17/03/16 pour un délai de 6 semaines (non indiqué sur devis) avec pose offerte.

Le cuisiniste s'est rendu chez moi afin de vérifier ses côtes au 15/04/16 et m'a indiqué s'être trompé sur le dimensionnement et doit donc repartir sur un même délai.

Après plusieurs échanges téléphonique avec ce dernier lui demandant ou était ma cuisine (nous sommes maintenant fin juin) il me répond avoir eu des problèmes sur la pierre mais que les meubles sont arrivés. Puis les excuses s'enchaînent:

Pénurie de gasoil, Inondations, Problème de transporteur, maladie ... et j'en passe!

Aujourd'hui (le 28/07/16) il vient enfin me poser ma cuisine ! Je l'informe donc que je trouve anormal d'avoir cette dernière que maintenant ! N'étant pas content il me réclame l'intégralité de la somme sinon je n'aurais pas de cuisine et ne reverrais pas l'acompte ! J'ai donc été obligé de le payer, ayant ma femme enceinte je dois avoir cette cuisine avant la naissance de notre enfant !

Ma question est quel(s) recours ?